

LÉGISLATION

Par Profil supprimé Postée le 07/07/2016 16:01

Y a t'il un texte de loi imposant aux débits de boissons une quantité d'alcool dans les verres vendus ?
càd peut-on servir 24 cl de vin ?

Mise en ligne le 08/07/2016

Bonjour,

Il n'y a pas de loi particulière imposant aux débits de boisson une certaine quantité d'alcool dans les verres. Cependant, par tradition (variant selon les pays), les boissons telles qu'on les sert dans les bars contiennent tous (approximativement) la même quantité d'alcool pur : environ 10 grammes. C'est ce qu'on appelle un verre "standard" (10cl pour un ballon de vin 12°, 25cl pour un demi de bière 5°, 2,5cl pour un verre de whisky 40°, 10cl pour un coupe de champagne 12°..). Il serait étonnant qu'un cafetier serve des quantités plus importantes, cela n'étant pas très rentable pour l'activité de ce dernier.

Cordialement.
